

Nouveautés dans l'accès aux études de santé

Nouveautés dans l'accès aux études de santé

Jusqu'ici l'admission dans les études de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie) se faisait presque exclusivement via la PACES. **À la rentrée 2020, toutes les universités mettront en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé après une, deux ou trois années d'études supérieures de santé.** Chaque étudiant pourra présenter sa candidature aux études de santé deux fois.

Les lycéens pourront ainsi **choisir entre plusieurs parcours**, intégrés dans les mentions de licence (une licence avec une option « accès santé » (L.AS) ou un parcours spécifique « accès santé », avec une option d'une autre discipline (PASS).

- De nouvelles voies d'admission dans les études de santé
- Un processus de sélection rénové
- Un accompagnement financier important
- Une licence avec une option « accès santé » (L. AS)
- Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)

[Les nouvelles voies d'accès aux études de santé : Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie \(ONISEP\)](#)

[Voir le dossier de presse sur la réforme des études de santé](#)

[Voir le communiqué de presse](#)